



## CHSCT : Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de Travail

### Pourquoi former les membres du CHSCT ?

La formation des membres du CHSCT est obligatoire. Elle doit être effectuée dès le démarrage d'un nouveau mandat. Art. R 4614-14 du Code du travail : Les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions. Cette formation est renouvelée lorsqu'ils ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non.

### Principales missions du CHSCT

1. Analyser les risques professionnels, les conditions de travail et les facteurs de pénibilité auxquels peuvent être exposés les travailleurs.
2. Veiller à la mise en place de mesures de prévention et de protection pour lutter contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.
3. Analyser les accidents du travail et les maladies professionnelles pour en identifier les causes et prévenir les futures expositions.

#### OBJECTIF

1. Savoir se situer en tant que membre du CHSCT au sein de l'instance et de l'entreprise,
2. Acquérir des connaissances, des méthodes et des outils pour participer avec pertinence à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail au sein de leur entreprise,
3. Définir le fonctionnement du CHSCT et construire son plan d'actions à moyen terme au regard des spécificités de l'entreprise et des problématiques identifiées

- PUBLIC CONCERNE  
Responsables et collaborateurs des services du personnel et des relations humaines, membres de CHSCT
- DURÉE  
3 jours pour les entreprises de moins de 300 salariés
- LIEU DE FORMATION  
Dans un de nos centres EFSP ou en intra dans votre entreprise
- NOMBRE DE STAGIAIRES  
10 personnes maximum

Attestation de stage délivré par le centre de formation



## Programme :

- **Se situer en tant que membre du CHSCT**
  - Missions et rôles du CHSCT
  - Domaines de compétences
  - Moyens de fonctionnement et d'action
  - Sources d'informations en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail
  - Partenaires internes et externes de l'entreprise
  
- **Contribution à l'évaluation des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail**
  - Les risques professionnels
  - La démarche d'évaluation des risques professionnels : le « document unique »
  - Le repérage et l'analyse d'indicateurs d'alerte et de suivi permettant de déceler les situations à risques
  - Les visites de services et les inspections (objectifs, méthodes, exploitation des données recueillies)
  - L'analyse des situations de travail (objectifs, contenu, méthodes)
  - La formulation de propositions de prévention et d'amélioration des conditions de travail
  
- **Les principaux champs d'investigation**
  - Les principaux indicateurs de suivi et d'alerte dans l'entreprise
  - Les grilles de questionnement
  - L'analyse des résultats et l'élaboration d'un premier diagnostic : identification des risques, évaluation de la nécessité ou non d'approfondir le diagnostic
  - L'analyse des situations à risques : démarche globale, modèle d'analyse des facteurs de risques
  - La construction de mesures de prévention : les différents niveaux d'actions, l'implication des différents acteurs dans la définition d'un plan d'actions dans la durée

## Méthode pédagogique :

Exposés interactifs, échanges, étude de cas.